

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2016/.....²²¹/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2016/027/AN
DU 27 JUIN 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2016/027/AN du 27 juin 2016, portant autorisation de ratification de la Charte Africaine du Transport Révisée.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le²¹ JUIL. 2016.....



Prof. ALPHA CONDE